

**REGLEMENT DU JEU**  
**Black Friday avec Lagrange Vacances**  
**Du 29 Novembre 2019 au 6 Décembre 2019**  
**Jeu gratuit et sans obligation d'achat**

**Article 1 : Société organisatrice**

La société LAGRANGE France, SAS au capital de 200.000 euros, dont le siège est situé 9 rue Le Chatelier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 106 068, ci-après dénommée "LAGRANGE" ou "l'Organisateur", organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat à compter du 29 Novembre 2019 pour se finir le 06 Décembre 2019 et intitulé Black Friday avec Lagrange Vacances dont les modalités sont ci-après exposées.

**Article 2 : Les participants et âge minimum de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du Jeu (même nom, même adresse).

Ne peuvent participer au présent jeu : les associés, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les mandataires sociaux, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les salariés de la société LAGRANGE, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce Jeu implique une attitude loyale. La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainera immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. La participation multipliée d'un même participant n'est pas autorisée. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents, plusieurs adresses e-mails différents ou plusieurs comptes Facebook ou Instagram. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisée.

La société LAGRANGE se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la

demande sera considéré ayant renoncé à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il ne puisse causer un grief à la société LAGRANGE.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Le jeu concours est disponible sur la plateforme suivante : la page Facebook nommée « Lagrange Vacances » en cliquant sur un lien vers le jeu concours.

Pour jouer :

- Le participant doit prendre connaissance du règlement en suivant le lien « règlement du jeu » disponible sur la publication Facebook et sur le logiciel Social Shaker.
- Il se rend sur la page Facebook, like la page, partage la publication de lancement du concours et mentionne un ami en dessous de cette même publication.
- Il se rend par la suite sur le lien présent dans la publication.

Le tirage au sort sera effectué le 9 Décembre 2019 et désignera aléatoirement 1 gagnant après vérification de son éligibilité au gain du lot parmi ceux qui auront réalisé les étapes ci-dessus et gagné par la suite le mini-jeu du lien.

Le gagnant sera informé de son lot par message privé sur Facebook. Au cas où le lot ne serait pas revendiqué sous un (1) mois à compter de la date de prise de contact par message privé sur Facebook par son gagnant, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot, aucune réclamation ne sera acceptée et il n'y aura pas de nouveau gagnant du lot concerné.

### **Article 4 : Les dotations**

Lot mis en jeu :

- Nombre : 1
- Une semaine de vacances (7 nuits) à remporter dans notre résidence « Le Roc Belle Face » aux Arcs 1600 pour un séjour pour 4 personnes du samedi au samedi valable hors vacances scolaires, entre le 04/01/2020 et le 11/04/2020 (Hors Noël, Jour de l'An et Février).
- Validité : valable jusqu'au 11/04/2020
- Le séjour devra être réservé au plus tôt 1 mois avant le départ sous réserve de disponibilité.

Le lot offert ne peut donner lieu à contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie en numéraire, ni à son échange ou remboursement pour quelque cause que ce soit.

De même, chaque lot offert ne comprend pas :

- les dépenses personnelles durant le séjour, de quelque nature qu'elle soit (repas, loisirs, suppléments, ...)
- les éventuelles assurances annulation, assistance, perte et vol de bagages ou autres,...
- les frais d'acheminement et de retour entre le domicile de chaque gagnant et le lieu de séjour choisi.
- La (les) caution(s) demandé(es) par la résidence
- Les taxes de séjour
- Les frais de ménage
- Les prestations payantes et non obligatoires contractées avant ou pendant le séjour

Enfin, l'acceptation du lot vaudra également acceptation expresse par le gagnant des conditions générales et particulières de vente des séjours figurant dans la brochure LAGRANGE en vigueur au moment du séjour.

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants : Publications sponsorisées sur Facebook, publications sur la page Facebook « Lagrange Vacances », le profil Twitter «@Groupe\_Lagrange» et instagram « Lagrange Vacances ».

#### **Article 5 : Responsabilité de l'Organisateur**

L'Organisateur ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que celle liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

L'Organisateurs ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Dans tous les cas, l'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation.

De même, l'Organisation décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Enfin, l'Organisateur décline toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa dotation.

#### **Article 6 : Contestation et loi applicable**

Toute contestation pouvant s'élever sur l'interprétation et l'application du présent règlement ou sur toute difficulté qui ne serait prise en compte par celui-ci sera tranchée par les responsables de la société Lagrange dont les décisions seront sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant ce jeu et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et le déroulement du jeu-concours et du règlement de celui-ci est soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France).

### **Article 7 : Données personnels**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leurs coordonnées. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination du participant et le cas échéant le remboursement des séjours déjà consommés, sur la base du prix public publié dans la brochure LAGRANGE en vigueur au moment du séjour.

Les données personnelles recueillies par la société LAGRANGE dans le cadre de ce Jeu font l'objet d'un traitement basé sur le consentement du participant.

La société LAGRANGE est responsable de ce traitement nécessaire à l'organisation et au déroulement du jeu.

Les informations collectées seront conservées le temps de la remise des lots aux gagnants.

Les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de modification de rectification et suppression des données les concernant en vertu de la Loi Informatique et Libertés en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679).

Pour exercer ces droits, le participant peut envoyer une demande à l'adresse suivante : [service.client@groupe-lagrange.com](mailto:service.client@groupe-lagrange.com).

RGPD <http://www.groupe-lagrange.com/rgpd/politique-confidentialite.pdf>

N° CNIL : 1294318

Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

### **Article 8 : Consultation du règlement**

Une copie du règlement sera adressée à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur à l'adresse suivante : LAGRANGE France – Black Friday avec Lagrange Vacances – 9 rue le Chatelier – 75017 PARIS.

Les timbres seront remboursés au tarif lent sur simple demande jointe à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.